



Communiqué de presse

Le Forco prend en charge depuis le 1^{er} septembre les heures complémentaires au titre du CPF

Paris, le 17 novembre 2015 – Suite à l'assouplissement des règles de financement du Compte personnel de formation (CPF) annoncé par le ministre du Travail dans un courrier envoyé le 19 juin 2015, le Conseil d'administration de l'OPCA du Commerce et de la Distribution, a voté le 11 septembre dernier une résolution concernant les heures complémentaires.

Les administrateurs ont en effet décidé que le Forco prendra en charge toutes les heures de formation au titre des financements affectés au CPF, lorsque la durée de la formation est supérieure au nombre d'heures inscrites sur le compte. Cette décision est effective pour toute action de formation engagée à compter du 1er septembre 2015.

Cette politique d'abondement s'inscrit dans la dynamique du Conseil d'administration de l'OPCA, dont l'objectif est de soutenir le développement du CPF. Il renforce ainsi d'autres décisions telles que le financement des coûts pédagogiques à hauteur de 60 euros de l'heure.

Contact Presse :

Sandrine Guédon, 01 55 37 41 42 ou sguedon@forco.org